



DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



Assemblée Générale Samedi 2 juillet 2022

AITON

Salle polyvalente

AITON



La commune d'Aiton est située en territoire Porte de Maurienne, elle a été rattachée en 2014, au canton de Saint Pierre d'Albigny, elle est dirigée depuis 2020 par le Maire Benjamin CANOT, et comptait 1679 habitants lors du dernier recensement en 2019.

Cette explosion démographique est due à sa position géographique très favorable au carrefour des vallées de la Combe de Savoie et de la Maurienne.

La commune se compose de deux parties, la plaine appelée « Le Plan » avec notamment l'école, la salle polyvalente, ses commerces, son centre pénitentiaire et à 412 m d'altitude, on trouve le Chef-Lieu, où se situe la Mairie, l'Église et le fort.

Histoire et patrimoine : L'ancien fort militaire situé en haut et visible à plusieurs kilomètres aux alentours, a été construit en 1880 et est notamment connu pour sa période d'annexe au centre disciplinaire de l'armée française entre 1962 et 1972, sa cour est ouverte au public. Quelques salles ont été réhabilitées par la municipalité pour la mise à disposition des associations locales très dynamiques. L'église a été construite en 1700 et bâtie sur une éminence qui permet de l'apercevoir au loin.

Son agriculture et ses vignes : La plaine d'Aiton est occupée par de nombreuses cultures agricoles et d'élevages ovins et bovins. Grâce à l'ensoleillement des coteaux, les vignes du haut d'Aiton sont réputées pour la qualité des cépages.

Hameaux de charme : Aiton a une surface très étendue et se compose de plusieurs hameaux où d'anciens celliers y ont été réhabilités en habitations. Le hameau de Montgrepont est le plus haut en se situant à 600 mètres d'altitude.

La commune d'Aiton a possédé un club de football, de 1994 à 1998 composé essentiellement du personnel du centre pénitentiaire, aujourd'hui, le terrain est mis à la disposition de l'USC Aiguebelle et de ses vétérans qui y jouent régulièrement

U.S.C. AIGUEBELLE

L'USC Aiguebelle est un club centenaire puisque ses statuts ont été déposés le 21 novembre 1919 à la sous-préfecture de Saint Jean de Maurienne.

C'est sous la conduite du docteur Paul Icard qui deviendra ensuite le 1^{er} Président du District des Alpes, que le club participe au championnat de 3^{ème} série lors de la saison 1922-23. Il remporte le titre de champion de Savoie de 2^{ème} série lors de la saison 1930-31 ainsi que la Coupe des Alpes de même niveau. Comme beaucoup de clubs à l'époque, l'USC Aiguebelle connaît des saisons en dents de scie mais arrive à conserver une activité jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le football reprend ses droits dès la libération, l'association devient omnisports intégrant d'autres disciplines, mais elle se voit contrainte de mettre un temps la clé sous la porte, c'est l'entreprise Borie à Randens qui prend la suite. Retour ensuite en 1954 au bon vieux champ de foire d'Aiguebelle, théâtre des rencontres du dimanche après-midi avec une équipe composée des jeunes du pays où figurent notamment Roger Maillet qui en deviendra la figure emblématique.

En 1960, sous l'impulsion du Maire et Président Jean Bois, le club rejoint le stade du parc Rochette où il va jouer jusqu'en juin 1998. Roger Maillet est passé maître dans l'art d'enseigner le football dans le canton va contribuer à faire naître de nombreuses vocations, l'équipe minime 1962-63 est championne de Savoie. Des éléments participent régulièrement au challenge du jeune footballeur. L'USC Aiguebelle connaît un grand engouement dans les années 70 avec l'engagement de trois formations seniors dont l'équipe fanion qui évolue en excellence et qui va malheureusement manquer d'un rien la montée en championnat régional lors de la saison 1972-73.

Plus tard, des Présidents comme Roland Duperray, Gilbert Laurent poursuivent l'activité dans le même état d'esprit.

En 1988, l'US Aiguebelle fusionne avec le FC Saint Pierre de Belleville et retrouve une vocation cantonale. En août 1998, le stade Hurtilauze à Saint Pierre de Belleville (devenu Roger-Maillet cette saison) est inauguré avec une surface de jeu sur laquelle évolue aujourd'hui les équipes jeunes et seniors de l'Usca.

Les années 2000 marquent un tournant important de la vie du club avec l'instauration de grandes orientations, en direction de l'école de football labellisée à cinq reprises. Sous la conduite de David Collomb à la tête d'une quinzaine d'éducateurs diplômés, ils sont soutenus dans leurs actions par les présidences de Denis Richard et depuis 2006 d'Yves Collomb. En 2004, après deux échecs, l'équipe fanion remporte enfin la Coupe Dupuy. En 2010, l'USC Aiguebelle voit la création d'une section féminine. En 2015, faute d'effectif suffisant, les U17 et les U15 sont en entente avec les clubs voisins de Cuines et Saint-Rémy, rejoints cette saison par les U13 et les jeunes féminines.

En 2018, l'USC Aiguebelle embauche un salarié à plein temps qui outre ses fonctions au sein du club, effectue des missions dans les écoles primaires et à la commission technique du District de Savoie, en parallèle, il obtient son BEF en juin 2020. Le club compte cette saison plus de 200 licenciés, il est activement soutenu par les collectivités locales très à l'écoute, mettant à disposition des moyens conséquents, chalet d'accueil et dernièrement l'éclairage du stade. A l'occasion de son centenaire, l'USC Aiguebelle a édité en 2021, un ouvrage illustré rappelant son histoire au cours d'un siècle de football en Porte de Maurienne.

Assemblée Générale
Samedi 2 Juillet 2022 à 15h30
à Aiton – Salle Polyvalente

ORDRE DU JOUR

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'U.S.C. AIGUEBELLE
- Allocution de Monsieur le Maire.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à LAISSAUD le 28 Août 2021
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2021/2022
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2022/2023
- Examen des vœux à déposer par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2022**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2022**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas

Présence Obligatoire des clubs
Amende de 140€ en cas d'absence

Personnalités de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes présentes à l'Assemblée Générale

Monsieur Dominique DESCROT, membre

RAPPORT du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

STATISTIQUES LICENCES 2021/2022

DISTRICT DE LA SAVOIE

Statistiques par catégorie

District : DISTRICT DE LA SAVOIE						
	2021		2020		2019	
Libre						
Senior (0000)	1	-1	2		2	
Senior	2577	109	2468	-138	2606	
U19 - U18	459	83	376	-59	435	
U17 - U16	590	71	519	-118	637	
U15 - U14	836	70	766	-112	878	
U13 - U12	971	73	898	-99	997	
Football d'animation	2898	568	2330	-567	2897	
Senior F	302	-7	309	-14	323	
U18 F - U17 F - U16 F	107	-1	108	-8	116	
U15 F - U14 F	136	56	80	-28	108	
U13 F - U12 F	171	47	124	-15	139	
Football d'animation F	308	47	261	-43	304	
Total Libre	9356		8241		9442	
Futsal						
Senior	92	20	72	-47	119	
U19 - U18	3	-2	5	-1	6	
U17 - U16	5	3	2	-1	3	
U13 - U12	4	3	1	1		
Football d'animation	11	-6	17	17		
U13 F - U12 F	2	1	1	1		
Football d'animation F	2	-3	5	5		
Total Futsal	119		103		128	
Foot Loisir						
Foot Loisir	44	22	22	-8	30	
Total Foot Loisir	44		22		30	
Fédérale						
Senior (0000)	2	-1	3	1	2	
Total Fédérale	2		3		2	
Total Praticants	9521		8369		9602	
Volontaire						
Volontaire	16	16				
Total Volontaire	16					
Technique						
Régionale (0000)				-1	1	
Régionale	50		50	14	36	
Nationale (0000)	5	1	4	-2	6	
Total Technique	55		54		43	
Educateur Fédéral						
Educateur Fédéral	70	-1	71	-4	75	
Total Educateur Fédéral	70		71		75	
Animateur						
Animateur	24	-15	39	2	37	
Total Animateur	24		39		37	
Dirigeant						
Dirigeant	1080	-13	1093	-81	1174	
Dirigeante	212	9	203	-21	224	
Total Dirigeant	1292		1296		1398	
Arbitre						
Arbitre	140	10	130	-7	137	
Total Arbitre	140		130		137	
Ayant Droit						
Ayant Droit	68	-1	69	14	55	
Total Ayant Droit	68		69		55	
Total Licences	11186		10028		11347	

Le nombre de licenciés du District est de 11186 licenciés, soit une augmentation de 1152 licences + 11,5 % par rapport à la saison écoulée. Nous revenons à des valeurs identiques d'avant COVID.

Le Secrétaire Général
Denis CRESTEE.

RAPPORT de la COMMISSION TECHNIQUE

Bilan 2021/2022

La Commission Technique de Savoie est composée de 25 membres issus des clubs du département. Les niveaux de compétence se décomposent : 2 DES - 12 BEF - 7 BMF – 4 certificats fédéraux.

Elle accompagne les 3 salariés du District : 2 conseillers techniques : Julien TRANCHANT (DES) - Edouard FROGER (BEF) et un éducateur technique : Jimmy JUGLARET (BEF), parti au mois de mars, pour un nouveau projet professionnel.

Tous les dossiers suivants ont été accompagnés par les salariés du District et le soutien incondtionnel des membres de la CT 73 :

LES LABELS FEDERAUX (jeunes et féminines) :

6 clubs en démarche dans le Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Label Jeunes Féminines :

US CHARTREUSE GUIERS – UO ALBERTVILLE – GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD – ST PIERRE D'ALBIGNY – MONTMELIAN AF – EF CHAUTAGNE

10 clubs en suivi, qui ont déjà obtenu l'un des labels fédéraux sur les saisons précédentes :

CHAMBERY SF – AIX LES BAINS FC – ES DRUMETTAZ MOUXY – US LA MOTTE SERVOLEX – AS UGINE FOOTBALL – FC LAISSAUD – FC NIVOLET – ES TARENTEISE – USC AIGUEBELLE – FC CHAMBOTTE

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :

2 clubs (FC ST BALDOPH – JS CHAMBERY) ont été accompagnés par un technicien du District pour répondre à des problématiques de catégories et d'organisation de séances. Selon les besoins, des observations de séances et des réunions ont été mises en place.

LES FORMATIONS :

Total Educateurs/éducatrices formé(e)s : 154 stagiaires

Formation Modulaire U7 : 1 session (13 stagiaires en octobre 2021)

Formations Modulaire U9 : 1 session (6 stagiaires en octobre 2021)

Formation Modulaire U13 : 1 session (8 stagiaires en octobre 2021)

Formation Modulaire U15 : session annulée cette saison

Formation Modulaire Futsal : session annulée cette saison

Formation Modulaire Gardiens de But : 1 session (10 stagiaires en novembre 2021)

Formation mineurs garçons : 2 sessions (16 stagiaires en octobre 2021, 14 stagiaires en avril 2022)

Formation mineures filles : 1 session (14 stagiaires en octobre 2021)

CFF 1 : 2 sessions (16 stagiaires en septembre 2021, 16 stagiaires en mars 2022)

CFF 2 : 1 session 1 bi-départementale 73/74 (14 stagiaires en mars 2022)

CFF 3 : 2 sessions dont 1 bi-départementale 73/74 (5 stagiaires en novembre 2021, 12 en juin 2022)

CFF 4 : 1 session (10 stagiaires en mars 2022)

LES CERTIFICATIONS :

CFF 1 : 4 sessions organisées (17 stagiaires sur la saison)

CFF 2 : 3 sessions organisées (14 stagiaires sur la saison)

CFF 3 : 2 sessions organisées (7 stagiaires sur la saison)

CFF 4 : 2 sessions organisées (4 stagiaires sur la saison)

LE PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL :

Perfectionnement garçons avec jour de participation :

U13 : 7 jours avec 90 joueurs sur 2 secteurs (4 rassemblements de secteur + 3 perfectionnements)

U14 : 8 jours avec 50 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U14 de Savoie)

U15 : 12 jours avec 60 joueurs (1 stage de 3 jours et la CID U15 à Tola Vologe sur 3 jours)

U16 : 3 jours avec 40 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U16 de Savoie)

U17 : 3 jours avec 35 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U16 de Savoie)

Perfectionnement du Foot Féminin avec jours de participation :

U13F : 20 joueuses sur 4 dates : finalité rencontre contre le 01

U14F : Stage Régional LAURAFoot : 14 joueuses + 35 joueuses suivies sur la saison (5 dates)

U15F : RID à Tola Vologe : 14 joueuses + 25 joueuses suivies sur la saison (5 dates)

U16F/U17F : 26 joueuses suivies sur la saison (4 dates) : finalité triangulaires 73/01/74

LES ACTIONS DE PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ :

Rentrée du Foot Féminin : 150 joueuses présentes de U8F à U15F

Les Centres d'Animation Féminin (CAF) : 4 dates avec environ 140 joueuses participantes (U9F – U13F)

La journée départementale du Football Féminin : 12 équipes U12F et 8 équipes U9F (130 joueuses)

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES :

15 collèges à horaires aménagés avec la présence de 300 jeunes

1 rencontre 6^{ème}/5^{ème} au mois d'octobre : 20 équipes Foot à 8, à La Motte Servolex

1 rencontre 4^{ème}/3^{ème} au mois de mai : 16 équipes Foot à 11, à Albertville

3 lycées à horaires aménagés :

2 masculines (Armand – Chambéry et Marlioz – Aix les Bains)

1 féminine (Monge – Chambéry)

LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL :

35 clubs officiellement engagés sur 49 clubs jeunes

15 clubs actifs

4 clubs partiellement actifs

Le club d'AIX LES BAINS FC a été désigné lauréat départemental du Challenge National PEF, pour la seconde année consécutive.

D'autres clubs se sont montrés actifs et impliqués cette saison : US CHARTREUSE GUIERS, UO ALBERTVILLE, EF CHAUTAGNE, MONTMELIAN AF, NIVOLET FC, G.A.P.S., CHAMBERY SF, FC LAISSAUD, USC AIGUEBELLE, FC LAISSAUD, ST PIERRE SPORT FOOTBALL, FC HAUTE TARENTEISE

Julien TRANCHANT, C.T.F.

Edouard FROGER, C.D.F.A.

RAPPORT de la COMMISSION SPORTIVE FÉMININES, FUTSAL, JEUNES et SENIORS Saison 2021/2022

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, cette saison 2021/2022 a été marquée par une reprise particulière de nos plateaux et championnats. Les saisons précédentes les championnats n'ont pas pu aboutir à leurs termes. La saison 2021/2022 a donc été une saison de transition. La saison 2022/2023 reprendra son cours -nous l'espérons- normalement.

Cette saison, les commissions sportives ont essayé d'être globalement souples et tolérantes avec les demandes des clubs. Plus de rigueur sera demandée la saison prochaine afin que les championnats se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Pour la saison 2022/2023, ce sont les équipes suivantes qui accèdent en Ligue, nous félicitons l'ensemble des joueurs, dirigeants et éducateurs pour leurs réussites :

R3	US LA MOTTE SERVOLEX
	AIX FC
U20 R2	US LA MOTTE SERVOLEX
U18 R2	AIX FC
U16 R2	AIX FC
U15 R2	GROUPEMENT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (GAPS)
R2 Futsal	FUTSAL BOURGET UNITED

Globalement, la saison sportive s'est bien déroulée que ce soit en football d'animation ou de compétition. Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble des clubs pour leur engagement au quotidien pour que les rencontres puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Nous remercions également la commission des arbitres, les techniciens et les secrétaires du district qui participent activement à la bonne organisation de nos compétitions.

RAPPORT de la COMMISSION SPORTIVE

Compte-Rendu de la Commission Sportive Seniors – Saison 2021/2022

Tout d'abord une pensée pour Georges PILLET qui nous a quittés il y a quelques semaines, ancien pionnier du District de Savoie où il a occupé le poste en commission sportive plusieurs années.

Belle année pour le football savoyard et félicitations à tous les clubs qui ont dû gérer parfois non sans mal la pandémie avec toutes les contraintes auxquelles il a fallu faire face (absences dues à la Covid ainsi que les pass sanitaires).

Maintien de Chambéry Savoie Foot en N 3

Montée de Aix les Bains FC en N3

Maintien de l'ES Tarentaise en R 2

Maintien de Chambéry Savoie Foot en R2

Montée du club de la JSC en R2

Maintien de FC Chambotte , ES Drumettaz Mouxy, CAM, FC Nivolet en R 3

Les clubs de Cognin, Val d'Hyères, Hte Tarentaise rejoignent le District de Savoie.

Montée en R3 de l'US La Motte-Servolex et Aix les Bains FC 2

La Commission Sportive avait enregistré 89 équipes début saison 2021/2022, et remercie les 79 équipes qui ont terminé le Championnat par leur sportivité, leur sérieux, leur compréhension.

A déplorer pour cette saison 6 forfaits généraux, 22 forfaits journées sur 704 matchs joués, 25 dossiers homologués Séniors.

Au niveau de la discipline beaucoup de travail à accomplir de la part des clubs.

A la trêve nous avons 71 matchs à reprogrammer, ceci ne fut pas difficile à gérer surtout que la météo nous a été favorable jusqu'à fin mars 2022.

Remerciements aux clubs pour les rattrapages en Février, Mars.

Beaucoup de problèmes au niveau de la FMI. Manque de vérifications avant signature. En fin de match il faut impérativement vérifier l'historique (scores, cartons, blessés, remplaçants). Si la tablette ne fonctionne pas, feuille de match papier obligatoire. Les clubs recevant peuvent perdre un match s'ils ne respectent pas la procédure.

Toujours du retard dans les plannings des terrains, des demandes de modification (souvent le mercredi, jeudi et même quelques fois le vendredi).

Suite à divers coups de téléphone, il est regrettable que certains clubs ne lisent pas encore le Procès-verbal du District qui est publié le Mercredi à partir de 13h. Le PV et le seul contact avec les clubs, merci aux clubs d'en prendre note.

Merci aux bénévoles, aux arbitres, aux secrétaires Christelle et Sylvie pour leur engagement.

La Commission vous souhaite des bonnes vacances, et vous donne rendez-vous pour les engagements jusqu'au 24/07/2022 pour la saison 2022/2023 sur Foot Club .

Compte-Rendu de la Commission Sportive U20 – Saison 2021/2022

Sous ma responsabilité le championnat 2021/2022 a débuté avec 9 équipes.

La pandémie avec ses contraintes (pass sanitaires, absences de joueurs vacances scolaires) a perturbé le championnat.

Par manque d'effectifs en seniors les joueurs U 20 ont été sollicités pour les remplacer, ce qui a entraîné 5 forfaits journées, 3 forfaits généraux.

Gros point noir de cette saison, certains clubs souhaitent jouer le dimanche à 13 h, les U20 jouant normalement le samedi après-midi, problème pour les plannings des terrains et les désignations des arbitres.

Certains clubs ne respectent pas le règlement. Les changements d'horaires et de terrain doivent parvenir au district le lundi soir précédant la rencontre par footclub avec bien entendu l'accord du club adverse indispensable.

Félicitations au club de la Motte Servolex pour leur montée en ligne LAURA.
FC Chambotte rejoint le district en U 20.

Mes remerciements à la commission des arbitres et aux secrétaires pour leur implication tout au long de la saison.

La Commission Sportive souhaite devancer un peu la saison prochaine.
Pouvez-vous anticiper quelles équipes sont susceptibles de s'inscrire pour la saison 2022/2023.
Cette enquête ne vaut pas engagement définitif.

La commission vous souhaite de bonnes vacances.

**Le Responsable Sportive Seniors,
Alain HANS.**

**Le Responsable U20,
Sauveur MICALEFF.**

RAPPORT de la COMMISSION des JEUNES

Poussins – U9

Cette saison le District de Savoie de Football a proposé une pratique anticipée sur le mois de Septembre qui a été très bien appréciée par les clubs.

L'organisation des plateaux a été moins difficile à mettre en place suite à cette pratique de début de saison.

Les plateaux se sont globalement bien déroulés mais avec des retours négatifs des clubs.

Le jour des plateaux des clubs de donnent pas la feuille des effectifs.

Bonnes vacances à tous.

**Le responsable de la Catégorie Pupilles U9
Hernâni SOARES.**

Pupilles – U11

101 équipes engagées cette saison.

3 niveaux de pratique :

D1 : 12 équipes en automne / 17 équipes au printemps

D2 : 37 équipes en automne / 38 équipes au printemps

D3 : 52 équipes en automne / 46 équipes au printemps

Suppression des poules géographiques en D1 sur la poule de printemps et élargissement des déplacements des clubs en D2 – D3 pour permettre de varier les adversaires.

Il y a eu pas mal de clubs qui ne se sont pas déplacés sur la phase de printemps en prévenant ou pas les clubs recevant. La commission sera vigilante la saison prochaine quant à ce phénomène.

**Le responsable de la Catégorie Pupilles U11
Fabien FONTAINE.**

Benjamins – U13

Reprise des activités : Saison 2021-2022

Après cette période difficile que nous avons vécue, nous espérons pouvoir reprendre une activité sportive courant septembre 2021.

Pour permettre aux Clubs de pouvoir composer et évaluer le niveau de leurs équipes U13, la Commission Technique du District proposa de reprendre une activité par des matchs amicaux :

- **Entre le 04 septembre et le 25 septembre 2021.**
Ces matchs de brassage ont servi à évaluer le niveau de leurs différentes équipes.
Cette première phase pourra être réalisée sur 4 journées :

- **Samedi 04, 11, 18 et 25 septembre 2021**

A la suite de cette période, les Clubs ont engagé officiellement leurs équipes, pour le championnat d'automne, en indiquant leurs choix de niveau d'évolution : D1, D2 et D3.

La poule D1-A, permettra aux 3 premiers de participer au critérium régional U13, au printemps 2022. (Suivant les critères de la LAuRAFoot)

Pour la reprise du championnat :

Inscription à faire pour le **lundi 20 septembre 2021**, dernier délai, pour permettre la confection des calendriers.

Possibilité de 8 journées de championnat, jusqu'aux vacances de Noël :

- Samedi 02, 09 et 16 octobre
- Samedi 13, 20 et 27 novembre
- Samedi 04 et 11 décembre

BILAN AUTOMNE 2021

Nombre de clubs engagés = 41

Nombre d'équipes inscrites = 85

Composition des poules :

D1 – 2 poules = 18 équipes

D2 - 3 poules = 27 équipes

D3 - 4 poules = 40 équipes

Poules formées en fonction des desiderata des clubs lors de l'engagement des équipes.

Jumelage des équipes des niveaux D2 et D3

Poules géographiques, dans la mesure du possible

CHAMPIONNAT : Automne

- 468 matchs programmés
- Les journées du 04 et 11 décembre ont été perturbées par la météo (neige)

Championnat du 19 septembre au 17 décembre 2021

- 13 journées jouables dont :
 - 2 journées de Coupe
 - 10 journées de Championnat
 - 1 journée match remis

REMARQUES : les 2 samedis des vacances de la Toussaint étaient programmés pour la Coupe :
donc pas de **Championnat**, ce qui a évité les matchs remis par manque d'effectif.

La majorité des matchs remis ont été ceux de la journée n° 06 (12 novembre) pour cause de neige en Maurienne et Tarentaise.

Bonne participation des clubs, pour cette phase d'automne.

Suite à ce Championnat d'automne, les résultats enregistrés, ont permis de proposer pour le Printemps des poules plus homogènes.

BILAN PRINTEMPS 2022

Nombre de clubs engagés = 41

Nombre d'équipes inscrites = 85

D1 - 2 poules = 18 équipes

D2 - 3 poules = 27 équipes

D3 - 4 poules = 40 équipes

Poules formées en fonction des résultats de l'Automne 2021

Jumelage des équipes des niveaux D2 et D3

Poules géographique, dans la mesure du possible

Critérium U13 AURA : les clubs pouvant participer à cette compétition sont inscrits pour cette phase d'automne dans la poule D1 A . La Ligue autorise la participation de 3 Clubs pour le District de Savoie. Les 3 premiers du classement de la poule D1 A, ont la possibilité de participer à cette compétition inter- district. A la fin du Championnat d'automne, les Clubs volontaires retenus sont : 1/ FC NIVOLET, 2/AIX FC, /3/CHAMBERY SF

CHAMPIONNAT : Printemps

- 322 matchs programmés

Championnat du 12 mars au 28 mai 2022

- 13 journées jouables dont : 5 journées de Coupe
 1 journée Coupe + Championnat
 7 journées de Championnat

REMARQUES : 10 journées de Championnat programmées (dont 1 journée est jumelée avec la Coupe Pitch le 01 avril 2022

2 journées sensibles pendant les 2 samedis des vacances de Pâques (beaucoup de matchs de Championnat remis par manque d'effectif)

la journée n° 03 du 02 avril a été perturbée par le mauvais temps (neige), plusieurs matchs ont été remis, ainsi que par les Finales départementales U13 Pitch à La Motte Servolex.

CONSTAT :

Ne pas programmer sur la même journée des matchs de Coupe et de Championnat.

Ne pas mettre des matchs de Championnat pendant les vacances scolaires (surtout à Pâques) mais plutôt des matchs de Coupe (plus facile à gérer pour les effectifs).

**Le responsable de la Catégorie Benjamins U13
Hugues DIETZ.**

Minimes – U15

Phase Automne – Poule de brassage

Comme chaque saison pour ne pas laisser sur la touche les joueurs en excédant des clubs, la commission avec l'aide du conseiller technique départemental a planifié un championnat U15 à huit, se jouant sous forme de plateaux assouplis dans certains règlements.

Ces équipes se sont complétées et cinq équipes ont rejoint le foot à onze.

Un tournoi FUTNET a qualifié deux équipes pour jouer la finale le 11 juin 2022.

Pour le championnat à onze après une saison et demie, suite à la pandémie (Covid-19) nous n'avions pas sur les saisons inachevées de classement, les clubs engagés avaient que des joueurs qui venaient tous de compétition U13. Le terrain de jeu devenait différent pour une pratique à onze, nous avons privilégié des poules géographiques. Un casse-tête en décembre ou deux journées et demie ne se sont pas jouées (Neige).

Phase Printemps

Les rencontres non jouées se sont déroulées fin Janvier à fin Février, encore un casse-tête pour réaliser les poules suite au classement du championnat d'Automne.

Vous avez sans doute remarqué la souplesse de la commission sur le problème d'effectif dans les clubs.

Elle a fait un maximum pour éviter des forfaits, décaler les matchs, voire même, vous faire jouer en semaine. Cela nous a permis d'obtenir un classement pertinent au vu des difficultés permanente sur toutes les journées.

La commission remercie tous les clubs qui ont communiqué par téléphone pour toutes les problématiques rencontrées sur cette deuxième partie de championnat.

Celui-ci est arrivé à son terme j'y ai passé du temps. Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

**Le Responsable de la Catégorie U15 Minimes
Gilles HUNSTEDT.**

Cadets – U17

Après une longue période sans activité, le football a repris ses compétitions.

La première phase a vu son terme au mois de février du fait de journées reportées à cause des conditions météorologiques défavorables au mois de décembre. La conception des calendriers de printemps a été compliquée par des délais restreints et certains problèmes techniques.

Cette saison aura vu le coup de sifflet final le mercredi 8 juin avec les deux derniers matchs retards.

Nous espérons que la prochaine saison sera plus sereine et que tous les clubs seront plus rigoureux quant au respect des délais de modification de match.

Le côté positif de cette saison est que les jeunes ont pu de nouveau se retrouver autour du ballon rond et se faire plaisir sur le terrain avec leurs coéquipiers.

En espérant une année plus sereine la saison prochaine la commission vous souhaite de passer de bonnes vacances et vous retrouvera avec plaisir à la rentrée.

**La Responsable de la Catégorie Cadets U17
Martine LECHALARD.**

RAPPORT de la COMMISSION FUTSAL

La saison débute en octobre avec 10 équipes de Savoie et Haute Savoie Pays de Gex.

2 retardataires sont intégrés dans cette poule portant ainsi le nombre de formation à 12.

6 formations Savoyardes et 6 Haute Savoyardes Pays de Gex

Début compliqué, des équipes n'ayant pas de créneaux fixe de gymnase, nous oblige à un grand nombre de report de rencontres.

Le championnat vient de se terminer début juin avec 2 équipes en moins qui ont fait forfait général.

Un classement tout de même solide puisque le FUTSALBOURGET UNITED 1 et 2 prennent respectivement la 1^{ière} et 3^{ième} place sur le podium. Le CLUSES BONNEVILLE FORON FUTSAL 74 de nos amis du district voisin s'intercalant à la seconde place.

Le FBU 1 ET CBF74 étant invités à rejoindre la R2 pour la saison prochaine. Vu la qualité de ces deux formations, nul doute qu'elles pourront jouer un rôle intéressant à ce niveau.

La coupe de Savoie FUTSAL a été supprimée pour des raisons sanitaires (COVID 19)

Bon résultat du FUTSALBOURGET UNITED qui parvient au 4^{ième} tour de la Coupe de France.

**Le Responsable Futsal Seniors,
Jacky GACHET.**

RAPPORT de la COMMISSION FÉMININE

Féminines à 8

La saison a commencé fin septembre, et avec 12 équipes engagées, les rencontres se sont enchaînées avec beaucoup d'intensité jusqu'à fin mai.

L'U S DRUMETTAZ-MOUXY a dominé sans partage cette compétition, ne concédant qu'un nul et une défaite à ces adversaires. L'U S St REMY et l'A F MONTMELIAN complétant ce beau podium.

2 rencontres n'ont pu se disputer mais dans l'ensemble, un grand merci aux équipes et aux clubs qui ont fait preuve de sportivité en décalant des rencontres quand l'effectif n'était pas complet ou en jouant en semaine.

La Coupe de Savoie féminine à 8 a récompensé la très belle saison de MONTMELIAN qui s'est imposé face à l'entente PORTUGAIS DE LA CROIX ROUGE/LE BOURGET DU LAC sur le score de 2 buts à 1.

Bravo à ces femmes jeunes et moins jeunes pour leur participation et la fraîcheur qu'elles amènent dans le foot Savoyard.

**Le Responsable de la Commission,
Jacky GACHET.**

RAPPORT de la COMMISSION des COUPES

PALMARES DES COUPES DE SAVOIE 2022

Coupe Crédit Agricole U11	AIX FC
Coupe A Séralini U13– 2ème niveau	FC BAUGES
Coupe P. Pignier U13	FC HAUTE TARENTEISE
Coupe Nationale Pitch U13 :	
. Vainqueur départemental Garçons	CHAMBERY SAVOIE FOOT
. Vainqueur départemental Filles	LA MOTTE SERVOLEX
Coupe du Président U15 à 8	LA ROCHETTE
Coupe Claret U15	GAPS
Coupe Troncy U17	AIX FC
Coupe Triquet U20	LA MOTTE SERVOLEX
Coupe Féminines « Trophée 73 »	AF MONTMELIAN
Coupe Raffin	AF MONTMELIAN
Coupe Cortade	FC LAISSAUD

Le district de Savoie et son Comité Directeur félicitent les clubs vainqueurs des Coupes de Savoie ainsi que les clubs qui ont organisé ces finales en l'occurrence :

La Motte Servolex, La Ravoire, Drumettaz Mouxy et La Rochette

La commission des Coupes remercie Julien Tranchant, Edouard Froger et les techniciens du district pour leur implication sur les Coupes : Nationale Pitch U13, Pignier et Séralini ainsi que la Coupe U11 Crédit Agricole, sans oublier les membres de la commission des arbitres pour avoir accompagné nos jeunes arbitres.

Un grand merci à SPORT 2000 et JP CREATION pour leur partenariat sur les tenues portées par nos joueurs, joueuses et arbitres lors des finales et qui ont été très contents de cette dotation.

Un grand merci aux clubs, parents, supporters pour leurs esprits conviviaux et festifs lors de ces finales.

Et pour finir je tiens à remercier tous les membres de la commission des Coupes et tous ceux qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de ces finales.

**Le Président de la Commission,
Jérôme SPADA.**

RAPPORT de la COMMISSION des DÉLÉGATIONS

- • 19 demandes cette saison :
 - 10 émanant des clubs
 - 9 émanant de la Commission de Discipline

Si sur le plan relationnel, une rencontre peut vous sembler difficile, n'hésitez pas à faire appel à la Commission.

Mais prenez bonne note que votre demande doit arriver au District le lundi précédent votre rencontre.

Merci à toutes et à tous les délégués de District ou de Ligue qui ont rempli leur mission avec sérieux et rendez-vous à la saison prochaine.

**Le Président de la Commission,
Jérôme SPADA.**

RAPPORT de la COMMISSION FOOT LOISIR et DIVERSIFICATION des PRATIQUES

2 évènements organisés cette saison :

- 1 tournoi futnet (tennis ballon) lors d'un rassemblement U15 à 8
6 équipes présentes, l'occasion de présenter le futnet et de permettre aux licenciés de diversifier la pratique du foot.
- cocacola cup (futsal) organisée par la FFF dont une 1ère phase départementale. L'organisation de cet évènement devra être mieux anticipé et communiquer pour permettre à davantage de clubs de participer.

Le district met à disposition des clubs un kit futnet et un kit golf foot. 8 clubs en ont profité cette saison. Nous renouvelerons ce dispositif la saison prochaine.

La commission réfléchit d'ores et déjà à de nouveaux évènements la saison prochaine et accueille toute personne intéressée par ces pratiques diversifiées.

Remerciements aux membres de la Commission pour leur implication.

**Le Responsable de la Commission
Fabien FONTAINE.**

RAPPORT de la COMMISSION LABEL

Cette saison, la commission a accompagné 6 clubs en démarche :

- 3 en renouvellement : US CHARTREUSE GUIERS, MONTMELIAN AF et EF CHAUTAGNE
- 3 nouveaux clubs : UO ALBERTVILLE, GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD et ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Une réunion de début de saison au district, 2 réunions dans les clubs et des visites de séances ont été effectuées par les techniciens accompagnés des membres de la Commission label.

L'ensemble de ces clubs sont également engagés dans le label École Féminine de Football.

La commission a également effectué 5 remises de label : AIX FC, FC CHAMBOTTE, ES DRUMETTAZ-MOUXY, USC AIGUEBELLE et US LA MOTTE permettant de valoriser le travail de structuration des clubs auprès du plus grand nombre.

Enfin la commission label a suivi les clubs déjà labellisés à travers une réunion et une visite de séance : AS UGINE, FC NIVOLET, ES TARENTEISE et FC LAISSAUD.

Félicitations aux clubs pour l'engagement dans la démarche et le travail fourni tout au long de la saison.

Remerciements à Julien, Édouard et Jimmy pour leur travail et aux membres de la Commission pour leur implication.

**Le Responsable de la Commission
Fabien FONTAINE.**

RAPPORT de la COMMISSION de DISCIPLINE

BILAN SAISON 2021/2022

La sixième saison de la commission de discipline du District de Savoie Football s'achève, nous avons enfin eu une saison complète.

Nous pensons que les 2 saisons précédentes ayant été tronquées, nous allions voir des footballeurs joyeux de pouvoir assouvir pleinement leur passion, et bien il n'en fut rien, au lieu de cela nous avons eu le chaos avec des bagarres, des arbitres molestés, insultés etc. etc. etc

Cette commission composée de 9 membres a œuvré cette année dans des conditions difficiles : salle éloignée de tous les outils indispensables pour un bon fonctionnement :

- Imprimante,
- Salle dédiée à la discipline pour travailler sereinement,
- Réfléchir à un stockage informatique car trop de papiers circulent).

Il y a eu aussi des soucis de transmissions de dossiers et de rapports vers la discipline, que nous ne sommes pas arrivés à solutionner.

Il y a eu tellement de dossiers, suivis d'auditions qu'à 2 reprises nous avons dû tenir audience le samedi matin en plus du lundi.

La commission étant opérationnelle aux alentours de 17h, il ne fut pas rare de finir nos dossiers à 23h.

Nous déplorons la démission de Gérard Bouvier.

Cette année encore nous avons appliqué les barèmes de référence augmentant des peines concernant les actes de violence voulus par la FFF dans ses statuts et règlements 2021/2022.

En effet, le barème de référence disciplinaire actualisé en 2018/2019 va dans le sens des statuts aggravés existant déjà dans la plupart des ligues et district.

Il y est réaffirmé la volonté de lutter contre les actes qui nuisent aux valeurs du football, par l'augmentation de certaines sanctions de référence pour les infractions les plus graves :

- 1. A l'encontre des officiels**
- 2. A l'encontre de l'intégrité physique des personnes**
- 3. En dehors des rencontres.**

La commission de discipline s'attache à maintenir une certaine cohérence, dans le prononcé des sanctions, même si tous les cas diffèrent, nous essayons de garder une homogénéité pour les sanctions infligées dans des cas similaires et d'appliquer le barème de référence, en fonction des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Au sein de la commission, les débats sont animés, parfois un peu longs au goût de certains, les prononcés le sont à la majorité des présents, aucune décision n'est unilatérale.

Nous rappelons également car certains ne sont pas ou peu informés, que lors d'une convocation à audition, les présidents de club sont convoqués de droit, sans invitation personnelle.

Nous avons sollicité l'instructeur indépendant à **10** reprises.

Les cartons

- Jaunes pour la saison écoulée sont au nombre de **3168 (Saison 2019/2020 :2215)** en nette progression.
- Rouges, ils sont au nombre de **282 (saison 2019/2020 : 156)** en nette progression

Les sanctions

- 5 matchs sont au nombre de : 7
- 6 matchs sont au nombre de : 8
- 7 matchs sont au nombre de : 7
- 10 matchs sont au nombre de : 1
- 12 matchs sont au nombre de : 2
- 15 matchs sont au nombre de : 1
- De 1 mois à 15 mois sont au nombre de : 2
- De 1 an à 5 ans sont au nombre de : 5
- Matchs arrêtés sont au nombre de : 4

Nous constatons également qu'il y a **26** dossiers de cartons rouges sans rapport d'arbitre, ce qui entraîne des sanctions à minima, voire pas de sanctions du tout pour les personnes incriminées, ce qui est injuste vis-à-vis des personnes dont les arbitres ont fait correctement leurs rapports.

Il est stipulé avant de signer sur la tablette, il y a un onglet obligatoire à valider : **« Avoir pris connaissance »**

C'est pour cela que nous rappelons aux capitaines d'équipes et aux dirigeants qu'ils doivent impérativement vérifier les faits de jeux sur la tablette après un match avant de la signer et éventuellement de faire rectifier par l'arbitre les erreurs qu'ils auraient constatées.

Nous rappelons aussi que notre rôle n'est pas seulement de sanctionner, mais également de renseigner et conseiller les clubs, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés ou des besoins d'explications concernant les dossiers.

Les rapports sont consultables **le lundi à partir de 18h00** au District de Savoie en présence d'un membre de la commission de discipline.

Je finirais ce bilan de fin de saison en remerciant les membres de la commission de discipline pour leur dévouement, leur sérieux et leur engagement tout au long de la saison.

A l'heure où nous clôturons ces lignes des dossiers sont encore en instance.

Nous sommes tous partant pour une nouvelle saison.

Je remercie également, Sylvie et Christelle nos deux sympathiques et compétentes secrétaires.

Bonnes vacances à tous.

**Le Président de la Commission
Pascal ELHOMBRE.**

RAPPORT de la COMMISSION des RÈGLEMENTS

J'ai le plaisir de vous présenter le compte-rendu de la saison 2021/2022.

La Commission des Règlements s'est réunie 21 fois au cours de la saison pour statuer sur les différents entre clubs, en fonction des Règlements en vigueur et elle n'a fait que les appliquer.

Voici le détail des 28 dossiers.

Compétitions	Réserves avant match	Réclamation après match	Evocation
<u>Championnats</u>			
Seniors	7	4	4
Jeunes	1	1	2
Féminines	5	0	0
<u>Coupes</u>			
Seniors	1	1	1
Jeunes	0	0	0
Féminines	1	0	0
TOTAL	15	6	7
<u>Décisions prises</u>			
Réclamations rejetées	4		
Résultats confirmés	12		
Matches perdus par pénalité	11		
Match à rejouer	1		
TOTAL	28		

Le Président de la Commission,
René SAILÉ.

RAPPORT de la COMMISSION d'APPEL

Appel Règlementaire

5 dossiers : 3 confirmés 1 infirmé 1 hors délai

Appel Disciplinaire

4 dossiers : 1 confirmé 3 infirmés

Note aux clubs :

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- **Match** : catégorie, niveau, poule, et date du match
- **Motif** (s) de l'appel, date de parution et numéro PV

Un grand merci aux membres des deux commissions.

Bonnes vacances à tous.

**Le Président de la Commission,
Maurice BILLAUD.**

RAPPORT de la COMMISSION des ARBITRES

Compte rendu d'exercice Saison 2021/2022

Cette saison 2021-2022, l'arbitrage savoyard, c'est 143 arbitres après deux formations initiales d'arbitrage qui auront permis à 31 candidats d'obtenir le statut d'arbitre stagiaire,

Au final c'est un effectif qui nous donne la possibilité de couvrir nos compétitions (en sollicitant les arbitres adultes sur certains matchs jeunes).

Evolution d'effectif stagnant d'année en année car depuis plusieurs saisons un manque de 30 arbitres est enregistré chaque saison (pour diverses raisons).

Il est à noter l'évolution positive de notre effectif d'arbitre féminin qui compte dans ces rangs 4 arbitres à ce jour.

Nous avons organisé des modules « formation arbitre » au sein des classes football à horaires aménagés dans notre département, ce qui aura permis à quelques élèves de valider le statut « d'arbitre » officiel. Ce sont au final plus d'une centaine de jeunes qui auront suivi ces modules de sensibilisation à l'arbitrage.

Nous nous efforçons d'accompagner les débutants pour conforter leur fonction car il est incontestable que c'est une des actions qui permettra à la fidélisation des arbitres.

Les promotions obtenues cette saison, les efforts continus de tous les membres de la CDA et avec le soutien toujours apprécié du District, nous incitent à poursuivre notre engagement au service des arbitres afin de les fidéliser.

Plus que jamais nous souhaitons demeurer une composante sérieuse, communicante et solidaire de la famille du football dans son ensemble.

Les deux dernières saisons passées se sont déroulées avec incertitude, avec une gestion sanitaire que l'on a connue et plus compliquée (pass sanitaire, vaccination, etc.).

Avec toutes les composantes de notre football, le sport a repris ces droits. Depuis, nous constatons une gestion conflictuelle entre les joueurs, les spectateurs, lors des matchs envers le corps arbitral. C'est un phénomène de société. Oui mais, quelles seront les solutions pour enrayer et ne pas perdre les valeurs du football.

Maintenant, pour ne pas faire arrêter certains arbitres retrouvons au mieux un esprit sportif et fair-play, évitons les incivilités. Ce qui pourrez nous permettre de conserver nos et vos jeunes arbitres ainsi que les seniors.

Les clubs ont aussi un rôle d'importance dans l'accompagnement de leurs jeunes, ne pas les laisser sans référent.

Il est vraiment inconcevable que soit fait un constat d'absence de vos arbitres qui n'honorent pas leurs désignations, pour un manque de moyen de transport. Plusieurs cas constatés cette saison.

Autre manque constaté, les demandes de licence « arbitre » non effectuées par le club, après la réussite aux formations des candidats, pourquoi ?

Les dirigeants bénévoles des clubs, les éducateurs des équipes qui accompagnent les arbitres lors d'un match se doivent également d'être des partenaires aux arbitres pour les aider à faire le plein de sérénité avant, après et lors de leur rencontre.

**Le Président Commission des Arbitres de Savoie
M. Daniel DESMARIEUX**

RAPPORT de la COMMISSION des TERRAINS

Composition de la Commission :

Président : Denis CRESTEE

Membres : Jean-Paul THENIS – Hernani SOARES – Christophe VALENTINO

Les membres de la commission ont permis de relancer le travail de classement des terrains à la suite de 2 ans de COVID qui ont empêché les déplacements.

La Commission s'est emparée de la nouvelle réglementation (juillet 2021) tant en matière de classements de terrains que pour l'éclairage.

Les membres de la commission se sont rendus sur les installations afin de procéder aux mesures de contrôle nécessaires aux classements des terrains et éclairages venant à expiration.

A l'issue de cette saison nous avons visité 22 installations (terrains et éclairages) :

Contrôlés = 19 terrains
 13 éclairages

Suite à la nouvelle réglementation, les membres de la commission se sont déplacés une seconde fois sur plusieurs terrains suite à des non-conformités des zones de sécurité, constatées lors des premières visites de contrôle, particulièrement pour les terrains en herbe.

Nous nous sommes, déplacés, à la demande de 4 clubs sur les sites, pour les conseiller en vue de projets de nouveaux éclairages et de nouveaux terrains pour 2 clubs.

Les membres de commission restent si besoin à votre disposition pour des renseignements complémentaires suite à la nouvelle réglementation.

**Le Responsable de la Commission,
Denis CRESTEE.**

RAPPORT de la COMMISSION F.A.F.A.

Bonjour à tous,

Pour cette saison 4 dossiers ont été traités.

➤ **2 Dossiers équipements**

Il s'agit de 2 dossiers pour éclairage avec projecteurs LED.

L'aide apportée peut aller jusqu'à 25% du coût des travaux, plafonnée à 20 000 €.

Dossier N° 1 :

Eclairage du terrain synthétique de MONTMÉLIAN (maître d'ouvrage Mairie de Montmélian,

Club support : MONTMÉLIAN AF)

Coût des travaux : 20 040 € H.T.

Aide apportée : 5 010 €

Dossier N° 2 :

Eclairage du gymnase du Centenaire à VAL GELON LA ROCHETTE (maître d'ouvrage Mairie de Val Gelon La Rochette, club support : FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE)

Coût des travaux : 21 020 € HT

Aide apportée : 5 255 €

➤ **2 Dossiers Achat de véhicule neuf**

Dans ce cas, l'aide apportée peut aller jusqu'à 50% du coût total TTC, plafonnée à 25 000 €.

Dossier N° 1 : club AIX LES BAINS

Coût du véhicule 40 300 € TTC

Aide apportée : 20 100 €

Dossier N° 2 : club CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

Coût du véhicule : 36 188 € TTC

Aide apportée : 18 000 €

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des projets, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et vous aider à monter les dossiers.

Bonnes vacances à tous.

**Le Responsable de la Commission,
Jean-Paul THENIS.**



DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



Vœux Questions Diverses

VŒUX DISTRICT

Les coupes

Ancien texte

Le District de Savoie de Football organise chaque saison des épreuves de Coupe dotées chacune d'un objet d'art :

- * pour les Seniors **Challenge Dupuy**
- * pour les Seniors, équipes réserves Coupe G. RAFFIN
- * pour les « Juniors » **U19** : Challenge TRIQUET
- * pour les « Cadets » U17 : Challenge R. TRONCY
- * pour les « Minimes » U15 : Challenge CLARET
- * pour les « Benjamins » U13 à 8 niveau 2 Challenge Armand SERALINI
- * pour les « Benjamins » U13 à 8 niveau 1, Challenge Pierre PIGNIER
- * pour les « Pupilles » U11 à 8 Challenge du Crédit Agricole
- * Coupe Départementale FUTSAL
- * Coupe Féminine Trophée 73

En Coupes de Savoie «U15 », «U17 » et «**U19** », RAFFIN et **DUPUY**), le port des équipements comportant une inscription publicitaire est réglementé comme suit :

A partir du 1^{er} tour et jusqu'en ½ finale, les deux finalistes de la saison précédente sont tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots des sponsors fournis par le District lors des finales.

Toute infraction aux prescriptions qui précèdent pourra, à la diligence de la Commission des Coupes être sanctionnée par une amende.

Conformément à l'article 147 des Règlements Généraux, les matchs des Coupes organisés par le District seront homologués d'office le 8^{ème} jour après la rencontre si aucune instance n'a été saisie au cours des trois jours ouvrables suivant le match.

Le palmarès des coupes est consultable sur le site internet du District.

Nouveau texte

Le District de Savoie de Football organise chaque saison des épreuves de Coupe dotées chacune d'un objet d'art :

- * pour les Seniors **C. Cortade**
- * pour les Seniors, équipes réserves Coupe G. RAFFIN
- * pour les « Juniors » **U20** : Challenge TRIQUET
- * pour les « Cadets » U17 : Challenge R. TRONCY
- * pour les « Minimes » U15 : Challenge CLARET
- * pour les « Benjamins » U13 à 8 niveau 2 Challenge Armand SERALINI
- * pour les « Benjamins » U13 à 8 niveau 1, Challenge Pierre PIGNIER
- * pour les « Pupilles » U11 à 8 Challenge du Crédit Agricole
- * Coupe Départementale FUTSAL
- * Coupe Féminine Trophée 73

En Coupes de Savoie «U15 », «U17 » et «**U20** », RAFFIN et **CORTADE**), le port des équipements comportant une inscription publicitaire est réglementé comme suit :

A partir du 1^{er} tour et jusqu'en 1/2 finale, les deux finalistes de la saison précédente sont tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots des sponsors fournis par le District lors des finales.

Toute infraction aux prescriptions qui précèdent pourra, à la diligence de la Commission des Coupes être sanctionnée par une amende.

Conformément à l'article 147 des Règlements Généraux, les matchs des Coupes organisés par le District seront homologués d'office le 8^{ième} jour après la rencontre si aucune instance n'a été saisie au cours des trois jours ouvrables suivant le match.

Le palmarès des coupes est consultable sur le site internet du District.

Challenge Dupuy

- Article 1 - Organisation**
- Article 2 - Engagements**
- Article 3 - Récompenses**
- Article 4 - Rencontres**
- Article 5 - Qualifications**
- Article 6 - Horaires des rencontres**
- Article 7 - Durée des rencontres**
- Article 8 - Forfait**
- Article 9 - Réclamations**
- Article 10 - Règlement financier**
- Article 11 - Cas non prévus**

Articles inchangés

Challenge Cortade

- Article 1 - Organisation**
- Article 2 - Engagements**
- Article 3 - Récompenses**
- Article 4 - Rencontres**
- Article 5 - Qualifications**
- Article 6 - Horaires des rencontres**
- Article 7 - Durée des rencontres**
- Article 8 - Forfait**
- Article 9 - Réclamations**
- Article 10 - Règlement financier**
- Article 11 - Cas non prévus**

Articles inchangés

Coupe Raffin

Article 1 - Organisation *inchangé*

Article 2 - Engagements

Ancien texte

Cette épreuve est ouverte uniquement aux équipes de RÉSERVES ou TROISIÈMES des clubs disputant le **Challenge Dupuy**, Coupe de Savoie. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs.

Nouveau texte

Cette épreuve est ouverte uniquement aux équipes de RÉSERVES ou TROISIÈMES des clubs disputant le **Challenge Cortade**, Coupe de Savoie. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs.

Article 3 - Récompenses

Article 4 - Rencontres

inchangés

Article 5 - Qualifications

Ancien texte

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus de championnat en équipe supérieure ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de 5 rencontres en équipe supérieure n'est pas limité.

Cinq joueurs au plus ayant participé à une ou plusieurs rencontres en Coupe de France et en Challenge **Dupuy** pourront évoluer dans les équipes disputant cette épreuve.

Nouveau texte

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus de championnat en équipe supérieure ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de 5 rencontres en équipe supérieure n'est pas limité.

Cinq joueurs au plus ayant participé à une ou plusieurs rencontres en Coupe de France et en Challenge **Cortade** pourront évoluer dans les équipes disputant cette épreuve.

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de ligue ou national, toutes catégories, ne pourra participer à ce challenge.

Article 6 - Horaires des rencontres *inchangé*

Article 7 - Durée des rencontres

Ancien texte

La durée des matchs est de 2 x 45. En cas de résultat nul une prolongation de 2 x 15 sera ordonnée. Si aucune décision n'est intervenue après la prolongation, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but.

En ce qui concerne le remplacement des joueurs, application de l'article 7 du Challenge **Dupuy**.

Nouveau texte

La durée des matchs est de 2 x 45. En cas de résultat nul une prolongation de 2 x 15 sera ordonnée. Si aucune décision n'est intervenue après la prolongation, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but.

En ce qui concerne le remplacement des joueurs, application de l'article 7 du Challenge **Cortade**.

Article 8 - Forfait

Article 9 - Réclamations

Article 10 - Règlement financier

Article 11 - Cas non prévus

inchangés

Coupe Trophée 73 (féminine)

Ancien texte

Le règlement est identique à celui de la coupe **Dupuy**, mise à part le nombre de joueuses qui est de 8, et excepté les articles ci-dessous : article 5 : qualification et article 7 : durée des rencontres

Nouveau texte

Le règlement est identique à celui de la coupe **Cortade**, mise à part le nombre de joueuses qui est de 8, et excepté les articles ci-dessous : article 5 : qualification et article 7 : durée des rencontres

Article 5 – Qualifications *inchangé*

Article 7 - Durée des rencontres

Ancien texte

La durée des matchs est de 2 x 40. En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but. Par dérogation aux lois du jeu, les remplacements de joueurs sont autorisés à tout moment de la partie.

Toutefois le nombre de changements autorisés au cours des DIX dernières minutes de temps réglementaire est limité à 2 joueuses par équipe.

Nouveau texte

La durée des matchs est de 2 x 40. En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (**3 tirs**). Par dérogation aux lois du jeu, les remplacements de joueurs sont autorisés à tout moment de la partie.

Toutefois le nombre de changements autorisés au cours des DIX dernières minutes de temps réglementaire est limité à 2 joueuses par équipe.

Coupes des Jeunes

Article 1 - Récompenses

Article 2 - Engagements

inchangés

Article 3 - Qualifications

Ancien texte

Pour les clubs qui ne sont pas représentés par leur équipe première, les joueurs ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ne pourront participer à ces rencontres.

Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match ayant effectué moins de 5 rencontres en championnat de Ligue n'est pas limité.

En Coupe Triquet (**U19**), les joueurs évoluant en championnat de Ligue seniors sont soumis aux mêmes dispositions que ci-dessus.

Nouveau texte

Pour les clubs qui ne sont pas représentés par leur équipe première, les joueurs ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ne pourront participer à ces rencontres.

Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match ayant effectué moins de 5 rencontres en championnat de Ligue n'est pas limité.

En Coupe Triquet (**U20**), les joueurs évoluant en championnat de Ligue seniors sont soumis aux mêmes dispositions que ci-dessus.

Article 4 - Rencontres

Article 5 - Horaires des rencontres

inchangés

Article 6 - Durée des rencontres

Ancien texte

*«Juniors **U19** » : 2 x 45'

*«Cadets U17» : 2 x 45'

*«Minimes U15 » : 2 x 40'

*«Benjamins U13 » : 2 x 30'

*«Pupilles U11 » : 50' ou 2 x 25'

S'il y a égalité à la fin du temps réglementaire il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but suivant les règlements FFF en vigueur pour chaque catégorie de jeunes.

Pour faciliter les travaux de la Commission Technique plusieurs rencontres pourront être groupées sur un même terrain afin de permettre la détection des joueurs.

Nouveau texte

- *«Juniors **U20** »: 2 x 45'
- *«Cadets U17»: 2 x 45'
- *«Minimes U15 » : 2 x 40'
- *«Benjamins U13 » : 2 x 30'
- *«Pupilles U11 » : 50' ou 2 x 25'

S'il y a égalité à la fin du temps réglementaire il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but suivant les règlements FFF en vigueur pour chaque catégorie de jeunes.

Pour faciliter les travaux de la Commission Technique plusieurs rencontres pourront être groupées sur un même terrain afin de permettre la détection des joueurs.

Article 7 - Arbitrage

Ancien texte

Pour les rencontres «Minimes U15 », «Cadets U17 » et «Juniors **U19** », les arbitres seront désignés par la C.A, Ils pourront être de jeunes arbitres officiels.

Pour les rencontres «Benjamins U13 » et «Pupilles U11 » l'arbitrage sera confié à un jeune arbitre officiel (14 à 18 ans) du club visiteur ou à défaut à un arbitre capacitaine du même club. En cas d'absence de l'un ou de l'autre il sera procédé au tirage au sort pour désigner l'arbitre de la rencontre. A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la C.A.

Nouveau texte

Pour les rencontres «Minimes U15 », «Cadets U17 » et «Juniors **U20** », les arbitres seront désignés par la C.A, Ils pourront être de jeunes arbitres officiels.

Pour les rencontres «Benjamins U13 » et «Pupilles U11 » l'arbitrage sera confié à un jeune arbitre officiel (14 à 18 ans) du club visiteur ou à défaut à un arbitre capacitaine du même club. En cas d'absence de l'un ou de l'autre il sera procédé au tirage au sort pour désigner l'arbitre de la rencontre. A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la C.A.

Article 8 - Protocole

Article 9 - Règlement financier

Article 10 - Forfait

Article 11 - Participation de joueurs U20 en Coupe Triquet

Article 12 - Cas non prévus

inchangés

ANNEXE

Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8

Ancien texte

De même que pour les Coupes de Savoie U15 Claret, U17 Troncy et **U19** Triquet, où les clubs sont représentés par leur équipe 1 (sauf bien sûr les clubs évoluant en Ligue qui eux sont représentés par leur équipe 2), il en sera de même pour les Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8, et seules les équipes fanions des clubs pourront participer.

A compter de la saison 2012/2013, tous les Benjamins évolueront à 8 (disparition de la pratique à 7 et à 9). Il a été approuvé en Assemblée générale de juin 2012 que la Coupe Benjamins continuera de se composer en deux Coupes distinctes :

- une Coupe pour le Niveau 1 correspondant aux Benjamins à 8 Excellence, Promotion Excellence N1 et 1ère Division N1
- une deuxième Coupe de Savoie Benjamins à 8 pour le Niveau 2 qui concerne les équipes fanions évoluant en Promotion Excellence N2 et 1ère Division N2.

La Coupe de France Benjamins continuera -quant à elle- à se jouer à 9 joueurs. Cette compétition nationale reste inchangée et les clubs peuvent inscrire une ou plusieurs équipes.

Les dispositions suivantes s'appliqueront aux Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8 :

Règlement

- 10 joueurs pour les U11 Pupilles (pratique à 7)
- 11 joueurs pour les U13 Benjamins (pratique à 8)

Temps des rencontres

- Poule de 3 : 2 fois 15 minutes
- Poule de 4 : 2 fois 10 minutes
- Poule de 5 : 1 mi-temps sèche de 15 minutes.

Ordre des vainqueurs

Poule de 3 :

- Le A contre le B
- Le C contre le perdant
- Le C contre le gagnant du premier match

Le 1er de la poule est qualifié.

Poule de 4 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 2 mi-temps de 10 minutes, dans l'ordre suivant :

- Le A contre le B
- Le C contre le D
- et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Poule de 5 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 1 mi-temps sèche de 15 minutes dans l'ordre suivant :

Le A contre le B

Le C contre le D

Le E exempt et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Classement

Pour toutes les rencontres se terminant sur un score nul, il devra être procédé à la séance de tirs au but. Ces tirs au but doivent être effectués par les 8 joueurs (foot à 8) ayant terminé la rencontre gardien de but compris .

Match gagné sur le terrain : 4 points

Match gagné aux tirs au but : 3 points

Match perdu aux tirs au but : 2 points

Match perdu sur le terrain : 1 point

Si après, encore égalité, les clubs seront départagés :

1) Résultat de la rencontre

2) par le goal-average particulier (prise en compte des résultats entre 2 clubs concernés) si trois clubs ou plus sont à égalité, l'alinéa 2) suivant : par le goal-average général sera appliqué

3) Par le goal-average général

4) Par la meilleure attaque

5) Par la meilleure défense

PS : le goal-average général, la meilleure attaque et la meilleure défense seront pris en compte sur l'ensemble du plateau (sauf les séances des tirs au but qui ne seront pas prises en compte).

Arbitrage

Dans la mesure du possible, les clubs se déplaçant sur les plateaux devront être accompagnés d'un jeune pour arbitrer.

A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la Commission des Arbitres.

Nouveau texte

De même que pour les Coupes de Savoie U15 Claret, U17 Troncy et **U20** Triquet, où les clubs sont représentés par leur équipe 1 (sauf bien sûr les clubs évoluant en Ligue qui eux sont représentés par leur équipe 2), il en sera de même pour les Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8, et seules les équipes fanions des clubs pourront participer.

A compter de la saison 2012/2013, tous les Benjamins évolueront à 8 (disparition de la pratique à 7 et à 9). Il a été approuvé en Assemblée générale de juin 2012 que la Coupe Benjamins continuera de se composer en deux Coupes distinctes :

- une Coupe pour le Niveau 1 correspondant aux Benjamins à 8 Excellence, Promotion Excellence N1 et 1ère Division N1

- une deuxième Coupe de Savoie Benjamins à 8 pour le Niveau 2 qui concerne les équipes fanions évoluant en Promotion Excellence N2 et 1ère Division N2.

~~La Coupe de France Benjamins continuera quant à elle à se jouer à 9 joueurs. Cette compétition nationale reste inchangée et les clubs peuvent inscrire une ou plusieurs équipes. (supprimé).~~

Les dispositions suivantes s'appliqueront aux Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8 :

Règlement

10 joueurs pour les U11 Pupilles (pratique à 7)

11 joueurs pour les U13 Benjamins (pratique à 8)

Temps des rencontres

Poule de 3 : 2 fois 15 minutes

Poule de 4 : 2 fois 10 minutes

Poule de 5 : 1 mi-temps sèche de 15 minutes.

Ordre des vainqueurs

Poule de 3 :

Le A contre le B

Le C contre le perdant

Le C contre le gagnant du premier match

Le 1er de la poule est qualifié.

Poule de 4 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 2 mi-temps de 10 minutes, dans l'ordre suivant :

Le A contre le B

Le C contre le D

et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Poule de 5 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 1 mi-temps sèche de 15 minutes dans l'ordre suivant :

Le A contre le B

Le C contre le D

Le E exempt et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Classement

Pour toutes les rencontres se terminant sur un score nul, il devra être procédé à la séance de tirs au but. Ces tirs au but doivent être effectués par les 8 joueurs (foot à 8) ayant terminé la rencontre gardien de but compris .

Match gagné sur le terrain : 4 points

Match gagné aux tirs au but : 3 points

Match perdu aux tirs au but : 2 points

Match perdu sur le terrain : 1 point

Si après, encore égalité, les clubs seront départagés :

6) Résultat de la rencontre

7) par le goal-average particulier (prise en compte des résultats entre 2 clubs concernés) si trois clubs ou plus sont à égalité, l'alinéa 2) suivant : par le goal-average général sera appliqué

8) Par le goal-average général

- 9) Par la meilleure attaque
- 10) Par la meilleure défense

PS : le goal-average général, la meilleure attaque et la meilleure défense seront pris en compte sur l'ensemble du plateau (sauf les séances des tirs au but qui ne seront pas prises en compte).

Arbitrage

Dans la mesure du possible, les clubs se déplaçant sur les plateaux devront être accompagnés d'un jeune pour arbitrer.

A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la Commission des Arbitres.

VŒUX des CLUBS

néant

QUESTIONS DIVERSES

FC MERCURY

- Comment vont se dérouler les désignations des arbitres dans la poule D1 du district. ?
- Ne pourrait-on pas transférer les feuilles de plateau et d'effectif des plateaux de l'école de foot, scannées ,par mail ?



MÉDAILLES de LIGUE

Saison 2021/2022

sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médaille OR

LOMBARD Alphonse

District

Médailles ARGENT

AZIZ Mounia

ST PIERRE SPORT FOOTBALL

CAREGLIO Alain

District

SALVATORE Philippe

SUD LAC

SOTO Gérard

District

TRUCHE Raymond

F.C. CHAUTAGNE

YSARD Cédric

A.S. FUTSAL LA ROCHETTE



MÉDAILLES de DISTRICT

Saison 2021/2022

Médailles OR

DAIF Mohamed	District
DI-SCANNO Christophe	US PONTOISE
LAURENCIN Mario	District
PACHOUD Bernard	AS CUINES LA CHAMBRE
SOARES Hernâni	District

Médailles ARGENT

BERGER Pierre	U.S.C. AIGUEBELLE
COLLOMB Liliane	U.S.C. AIGUEBELLE
DESANGLE Christophe	F.C. CHAUTAGNE
FRANCESETTI Christian	F.C. MERCURY
GUIGUET-DORON Joëlle	MARTHOD SP
MARRET Patrick	US CHARTREUSE GUIERS
REBOUL Nicolas	U.S.C. AIGUEBELLE
SEMILLON Nathalie	U.S.C. AIGUEBELLE





DISTRICT  SAVOIE  FOOTBALL



Assemblée Générale Samedi 2 juillet 2022

TRESORERIE

TARIFS

<u>Objet</u>	<u>Prix</u>
Cotisations District	140,00
Participation au Secrétariat	195,00
Participation au salaire du 3 ^{ème} technicien	70,00
<u>Championnats : Engagements</u>	
D1 (Excellence), D2 (Promotion d'Excellence), D3 (1 ^{ère} Division)	140,00
D4 (2 ^{ème} Division), D5 (3 ^{ème} Division), Féminines, Futsal	105,00
U20 Juniors, U17 Cadets, U15 Minimes	26,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	gratuit
Foot Loisirs	gratuit
Coupes	gratuit
<u>Réclamations</u>	
Appui de réserve en commission ou évocation	30,00
Autres frais lors d'une procédure disciplinaire ou réglementaire	80,00
<u>Amendes</u>	
Absence non motivée suite à convocation (par personne absente)	35,00
Absence à l'assemblée générale (par club)	140,00
Non-retour de la fiche de renseignements (par club) et engagement d'équipe	35,00
Résultat non transmis sur internet (par rencontre, feuille de match version papier et FMI), absence FMI	
Voir tableau amendes FMI	
Paiement en retard des sommes dues	50,00
Frais de relance paiement en retard	35,00
Non-retour classeur technique	70,00
Frais administratif de report de convocation	35,00
Par licence manquante en rencontre officielle	6,00
Par licence manquante en rencontre officielle joueur foot réduit	3,00
Feuille de match en retard	6,00
Feuille de match incomplète ou non conforme	6,00
Brassard délégué absent	6,00
Feuille de match ou tout autre document demandé non parvenu	35,00
Changement d'horaire, de date, ou de terrain sans avertir la commission	35,00
Absence délégué sur la feuille de match	35,00
Participation de joueur, dirigeant, assujetti non licencié ou suspendu à un plateau ou à un match	75,00
Non déclaration préalable d'un tournoi pour homologation	75,00
Tournoi non homologué et organisé par un club contre avis de la commission	175,00
Frais refonte calendriers :	
Seniors, Féminines, Futsal	75,00
Jeunes	50,00
Tricherie terrain impraticable	175,00
Terrain non tracé ou mal aménagé	35,00
Non recours au délégué de secteur	15,00
Coupe : absence du port des maillots officiels par match	100,00
Absence responsable plateau	35,00

Dirigeant assujetti éducateur expulsé	45,00
Amende forfaitaire à arbitre si absence lors d'un contrôle	50,00
Objet prohibé (chiens, pyrotechniques...)	175,00
Menaces ou insultes sur les réseaux sociaux	175,00
Propos racistes envers un officiel, un joueur ou un dirigeant	175,00
Joueur suspendu (sanction jusqu'à 9 MF ou 2 mois Ferme)	45,00
Joueur suspendu (sanction supérieure à 9 MF ou 2 mois Ferme)	90,00
Seconde expulsion et suivantes	70,00
Avertissement	9,00
Rappel à l'ordre	9,00
Avertissement suivi de sanction ferme	45,00
Non accompagnement de l'arbitre	70,00
Bousculade à arbitre	300,00
Coups ou crachat à arbitre	300,00
Match arrêté	175,00
Abandon de terrain	175,00
Mauvaise police sur le terrain	175,00
Mauvaise tenue du public	175,00
Conduite inconvenante du public	85,00
Comportement excessif du public	35,00
Courrier recommandé non retiré	35,00
Frais de dossier pour dossier soumis à instruction	60,00
Présence d'un joueur non qualifié sur la feuille de match	30,00
Présence d'un dirigeant non qualifié sur la feuille de match	30,00
Amende au club pour absence d'un joueur à une sélection	52,00
Mauvaise tenue d'une équipe avant, pendant et après la rencontre	100,00
Envahissement du terrain	100,00
Point de pénalité (s'il n'y a pas déjà une autre amende)	45,00
Mise hors compétition d'une équipe suite à décision disciplinaire	200,00
Délégué ou accompagnateur arbitre désigné par une commission : Frais fixes	14,50
Prix du kilomètre réel	0,48
Non présentation de licence à la date demandée	35,00
Falsification d'une feuille de match	175,00
Fraude sur identité ou licence	175,00
Ouverture d'un dossier contre un joueur suspendu participant à une rencontre	175,00
Ouverture d'un dossier par licence manquante	6,00

Par match perdu par forfait Seniors

1 ^{er} forfait	175,00
2 ^{ème} forfait	205,00
Forfait général	260,00

Par match perdu par forfait Féminines Seniors

1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	50,00
3 ^{ème} forfait	150,00

Par match perdu par forfait U20 Juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, Corps, Futsal

1 ^{er} forfait	52,00
2 ^{ème} forfait	69,00
Forfait général	85,00

Par match perdu par forfait Foot Animation

1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	35,00
Forfait général	52,00

Processus exceptionnel en D5 et féminines séniors pour la saison 2022-2023 (voir PV du 1^{er} juin, CD du 30 mai)

Forfaits après formation des poules

Seniors	175,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	52,00

Non déplacement sur un plateau de foot à 8 et foot d'animation

U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins, Féminines,	35,00
Somme à payer par les clubs fautifs aux clubs adverses du plateau : Km x 2,00 €	2,00

Forfait en Coupes :

Seniors	85,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	52,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles	17,00

Processus exceptionnel en coupe jeunes pour la saison 2022-2023 (voir PV du 1^{er} juin, CD du 30 mai)

Indemnités de forfait au club recevant

Seniors	85,00
Jeunes : U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	50,00

Prix du kilomètre lors des forfaits 2,00

Prix du kilomètre pour match à rejouer pour terrain impraticable 2,00

Prix du kilomètre lors de terrain suspendu 2,00

Prix du kilomètre lorsqu'une rencontre est déplacée sur un autre terrain que celui du club recevant 2,00

Visite installations : éclairage, terrain, vestiaires gratuit
Visite Label gratuit

Stages :

- Formation modulaire, avec repas du midi			75,00
- Formation arbitrage :	Sans hébergement :	30,00	Avec hébergement 40,00
- J.A.T. (formation modulaire Mineur)			80,00

Sans hébergement Stages sur 2 x 2 jours Stages sur 4 jours consécutifs

- C.F.F.1, C.F.F. 2, C.F.F. 3, C.F.F. 4 (*)	320,00	380,00	420,00
- Educateur gardien de but	150,00		

(*) dont 30 € de frais de dossier définitivement acquis, dont 100 € de frais pédagogiques

Certification : 70,00

En cas d'amende pour forfait, les clubs doivent obligatoirement transmettre tous les chèques au district, libellés au district, même pour d'autres clubs.

AMENDES FMI

DISTRICT DE SAVOIE

<u>Première</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Deuxième</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Troisième (et suivantes)</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	Foot à 11 Feuille papier non parvenue dans les délais de (48 heures)
20 € par match manquant	30 € par match manquant	50 € par match manquant	35 € par feuille
Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Seconde Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Troisième Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Nouvelle(s) Non utilisation(s) injustifiée(s) de la FMI (sauf constat d'échec)
20 € par FMI manquante	30 € par FMI manquante	50 € par FMI manquante	100 € par FMI manquante

- 1- Si le jour du match le club recevant avertit un membre de la commission du **non fonctionnement de la FMI** => Aucune amende infligée
- 2- Si un problème de FMI survient sur une tablette, une feuille de match papier est obligatoire. L'arbitre, officiel ou pas, devra indiquer par SMS ou téléphone le résultat du match à un membre de la commission avant 20 h.
- 3- Les amendes infligées aux clubs sont gérées par la commission FMI (Patrick Janet et Jérôme Spada).
- 4- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI est jugé acceptable par la commission => Aucune amende infligée
- 5- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI n'est pas jugé acceptable par la commission, une amende sera infligée

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2022/2023

District de Savoie de Football	Exercice N	atterrissage	Ecart N/N-1	
	30/06/23 12	30/06/22 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUES DE SERVICES	169 270,00	185 220,00	-15 950,00	-8,61
70610000 COTISATIONS CLUBS	9 240,00	9 240,00	0,00	0,00
70610100 FORFAITS	2 500,00	6 000,00	-3 500,00	-58,33
70610500 PARTENARIATS ET DONS	34 000,00	34 000,00	0,00	0,00
70610600 AMENDES LICENCES MANQUANTES	0,00	0,00	0,00	
70610700 RECLAMATIONS	700,00	700,00	0,00	0,00
70610800 FRAIS DE DOSSIER	240,00	400,00	-160,00	-40,00
70610900 AMENDES DISCIPLINE	51 000,00	54 000,00	-3 000,00	-5,56
70611000 AMENDES REGLEMENTS	100,00	100,00	0,00	0,00
70611200 COTISATIONS SECRETARIAT	12 000,00	12 675,00	-675,00	-5,33
70611400 AMENDES STATUT ARBITRAGE	900,00	1 700,00	-800,00	-47,06
70611500 AMENDES ABSENCES AG	0,00	140,00	-140,00	
70611600 AMENDES ARBITRES	200,00	200,00	0,00	0,00
70612000 AMENDES DIVERSES	900,00	2 800,00	-1 900,00	-67,86
70613000 FRAIS REFONTE CALENDRIER	100,00	100,00	0,00	0,00
70614000 CAISSE SOLIDARITE ARBITRES	1 200,00	1 430,00	-230,00	
70800000 PRODUITS DIVERS	2 100,00	2 500,00	-400,00	-16,00
70810000 ENGAGEMENTS SENIORS	12 500,00	13 125,00	-625,00	-4,76
70810200 ENGAGEMENTS JEUNES	5 600,00	5 780,00	-180,00	-3,11
70810300 PARTICIPATION ADJOINT TECHNIQUE	3 990,00	3 990,00	0,00	0,00
70859999 PARTICIPATION STAGES	30 000,00	33 000,00	-3 000,00	-9,09
70860500 PART. FORMATIONS MODULAIRES	600,00	600,00	0,00	0,00
70860999 PARTICIP. CANDIDATS ARBITRES	1 300,00	2 640,00	-1 340,00	-50,76
70863000 REFACTURATION LIVRES ARBITRES	100,00	100,00	0,00	0,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	169 270,00	185 220,00	-15 950,00	-8,61
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	298 300,00	338 650,00	-40 350,00	-11,91
74000000 SUBVENTION D'ETAT (chômage partiel)		3 300,00	-3 300,00	
74010000 SUBVENTION CONSEIL GENERAL	26 500,00	28 000,00	-1 500,00	-5,36
74015000 SUBVENTION CLASSES FOOT CG73	21 500,00	20 000,00	1 500,00	7,50
74020000 SUBVENTION LIGUE	50 000,00	56 000,00	-6 000,00	-10,71
74030000 SUBVENTION DDJS	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
74040000 SUBVENTION FFF	53 500,00	54 550,00	-1 050,00	-1,92
74041000 SUB. FFF CONTRAT OBJECTIF	51 800,00	51 800,00	0,00	0,00
74042000 FOND SOLID. DISTRICT 2023 PROV.	80 000,00	110 000,00	-30 000,00	-27,27
74050000 SUBVENTIONS DIVERSES	0,00		0,00	
REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES	400,00	450,00	-50,00	
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION	400,00	450,00	-50,00	
AUTRES PRODUITS	500,00	500,00	0,00	
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	500,00	500,00	0,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	468 470,00	524 820,00	-56 350,00	-10,74
ACHATS MATIERES PREMIERES ET AUTRES	54 100,00	52 500,00	1 600,00	3,05

6010000	ANNUAIRES			0,00	
6011000	RECOMPENSES DIVERSES	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00
6011100	RECOMPENSES COUPES	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
6011200	RECOMPENSES FUTSAL	1 500,00	0,00	1 500,00	
6011400	RECOMPENSES ARBITRES	500,00	500,00	0,00	0,00
6011500	RECOMPENSES CARTON BLEU	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
6011600	BALLONS D'HONNEUR	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
6012000	MEDAILLES	100,00	500,00	-400,00	-80,00
6012500	FAIR PLAY	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
6013000	JOURNEE DES BENEVOLES	3 000,00	2 500,00	500,00	20,00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		271 780,00	335 210,00	-63 430,00	-18,92
60631000	ACH. EQUIP. COMM. TECHNIQUE	800,00	750,00	50,00	6,67
60631500	DOTATION CLASSES FOOT	17 300,00	17 300,00	0,00	0,00
60632000	ACH. PETIT MATERIEL	500,00	500,00	0,00	0,00
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00	1 200,00	300,00	25,00
60641000	TRAVAUX D'IMPRIMERIE	100,00	0,00	100,00	
61100000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	400,00	400,00	0,00	0,00
61350000	LOCATIONS DIVERSES	150,00	150,00	0,00	0,00
61351000	LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	2 800,00	2 700,00	100,00	3,70
61400000	CHARGES LOCATIVES	5 300,00	5 300,00	0,00	0,00
61503000	ENTRETIEN DE MATERIEL	200,00	200,00	0,00	0,00
61505000	LAVAGE MAILLOTS	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
61565000	SAUVEGARDE INFORMATIQUE	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00
61600000	ASSURANCE	450,00	420,00	30,00	7,14
61830000	DOCUMENTATION	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00
61850000	STAGES COMM. TECHNIQUE	19 500,00	19 500,00	0,00	0,00
61851000	STAGES ARBITRES	6 800,00	6 710,00	90,00	1,34
62110000	SECRETARIAT CDOSS	16 000,00	12 500,00	3 500,00	28,00
62120000	HON. PSA	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
62250000	HONORAIRES	50,00	50,00	0,00	0,00
62260000	HON. COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
62381000	SUBVENTIONS CLASSES FOOT	19 100,00	19 050,00	50,00	0,26
62384000	SUBVENTIONS FUTSAL	2 000,00	1 950,00	50,00	2,56
62385000	SUBVENTIONS JOURNEES ACCUEIL	3 750,00	3 750,00	0,00	0,00
62440000	DEPL. COMITE DIRECTEUR	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
62440300	DEPL. ARBITRES	600,00	600,00	0,00	0,00
62440700	DEPL. COMM. DES COUPES	400,00	400,00	0,00	0,00
62440800	DEPL. COMM. DELEGATION	900,00	900,00	0,00	0,00
62441000	DEPL. COMM. FEMININES	400,00	400,00	0,00	0,00
62441300	DEPL. COMM. FUTSAL	200,00	200,00	0,00	0,00
62441500	DEPL. COMM. DES JEUNES	100,00	100,00	0,00	0,00
62441600	DEPL. COMM. MEDICALE	150,00	150,00	0,00	0,00
62442000	DEPL. COMM. TECHNIQUE	10 000,00	9 500,00	500,00	5,26
62442100	DEPL. COMM. TERRAINS & FAFA	3 500,00	3 200,00	300,00	9,38
62442500	DEPL. TECHNICIENS SALARIES	8 000,00	7 500,00	500,00	6,67
62443000	DEPL. ACCOMPAGN. ARBITRES	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
62443500	DEPL. CLASSES FOOT	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00
62570000	MISSIONS RECEPTIONS	18 000,00	15 000,00	3 000,00	20,00
62600000	TELEPHONE	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00
62610000	AFFRANCHISSEMENTS	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
62710000	COMMISSIONS BANCAIRES	600,00	600,00	0,00	0,00
62716000	AIDE FORM. & STRUCT. DES CLUBS	15 500,00	15 500,00	0,00	
62718000	FD SOLIDARITE DISTRICT COVID 2023	80 000,00	152 000,00	-72 000,00	
62810000	COTISATIONS	330,00	330,00	0,00	0,00
62811000	DONS	0,00	0,00	0,00	

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 080,00	2 080,00	0,00	0,00
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	0,00	0,00	0,00	
IMPOTS	930,00	930,00	0,00	
63330000 FORMATION CONTINUE	1 150,00	1 150,00	0,00	0,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	106 000,00	99 500,00	6 500,00	6,53
64100000 SALAIRE BRUT	106 000,00	99 500,00	6 500,00	6,53
CHARGES SOCIALES	36 400,00	34 900,00	1 500,00	4,30
64510000 COTIS. URSSAF + POLE EMPLOI	28 000,00	27 000,00	1 000,00	3,70
64530000 COTISATIONS RETRAITES IREC	6 000,00	5 500,00	500,00	9,09
64540000 COTISATIONS PREVOYANCE	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
64750000 PHARMACIE + MEDECINE TRAV.	600,00	600,00	0,00	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOB.	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
AUTRES CHARGES	2 300,00	2 550,00	-250,00	-9,80
65400000 PERTES /CREANCES IRRECOUV.	0,00	0,00	0,00	
65810000 CHARGES DIV. GES. COURANTES	1 000,00	1 250,00	-250,00	-20,00
68153000 PROVISIONS RETRAITES	1 300,00	1 300,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	475 660,00	529 740,00	-54 080,00	-10,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 190,00	-4 920,00	-2 270,00	46,14
PRODUITS AUTRES VAL. MOB.	1 000,00	700,00	300,00	42,86
76220000 INTERETS COMPTE SUR LIVRET	1 000,00	700,00	300,00	42,86
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00
76400000 PRODUIT - TITRES DE PLACEMENTS	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 200,00	6 900,00	300,00	4,35
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	
66160000 INTERETS BANCAIRES		0,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	7 200,00	6 900,00	300,00	4,35
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10,00	1 980,00	-1 970,00	
CHARGES EXCEP. SUR OPE. DE GESTION	0,00	0,00	0,00	
67200000 CHARGES SUR EXE. ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PRODUITS	475 670,00	531 720,00	-56 050,00	-10,54
TOTAL DES CHARGES	475 660,00	529 740,00	-54 080,00	-10,21
RESULTAT	10,00	1 980,00	-1 970,00	

